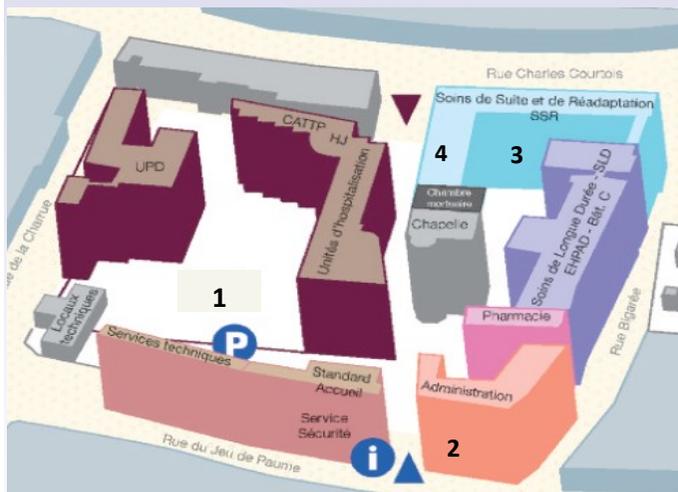
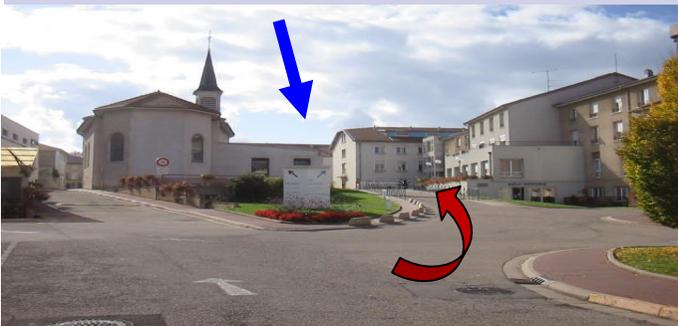


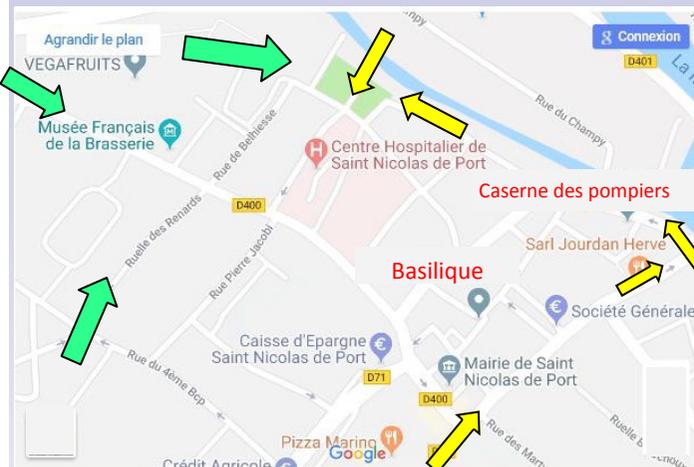
SSR – CONSULTATION MEMOIRE



COMMENT VOUS REPERER

- 1 Parking visiteur
- 2 Bureau des admissions
- 3 Bâtiment Soins de Suite et réadaptation
- 4 Salle d'attente

LES ACCES POSSIBLES

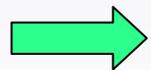


EN VOITURE



DEPUIS L 'A33

- Sortie SAINT NICOLAS DE PORT/VARANGEVILLE



DEPUIS LA NATIONALE

PAR LES TRANSPORTS EN COMMUNS

- Arrêt de bus, rue Charles Courtois

Centre Hospitalier

3, rue du Jeu de Paume

54210 SAINT NICOLAS DE PORT

CONSULTATION
« MÉMOIRE »

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dr L. COCHART, Gériatre

Me M. WAGNER, Psychologue

Me S. BRASSEUR, Secrétaire

03.83.18.60.70

VOTRE ARRIVEE A L'HÔPITAL

- Le parking visiteur est à votre disposition à l'entrée de l'hôpital.(1)
- A chaque consultation, passez par le bureau des Admissions pour vous enregistrer (bâtiment administration).(2)
- Si vous-même, ou la personne qui vous accompagne, avez des difficultés à marcher, vous pouvez accéder avec votre voiture jusqu'à la cour intérieure du Centre Hospitalier (places réservées Handicapées).
- Il vous suffit d'appuyer sur l'interphone au niveau de la barrière
- Entrez dans le bâtiment « Soins de Suite et Réadaptation Fonctionnelle » (3) (portes vitrées au fond de la cour).

LE DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

- La consultation « mémoire » est une consultation qui associe plusieurs professionnels
- Elle dure en **moenne 1 h 30** pour une 1ère évaluation

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

LE TEMPS MEDICAL

Le médecin vous reçoit avec votre accompagnant. Il retrace l'histoire de vos difficultés, vos maladies antérieures, votre traitement actuel.... Il vous examine.

LE TEMPS D'EVALUATION

La psychologue spécialisée réalise avec vous l'évaluation de votre mémoire .

Puis avec votre accord, si vous le souhaitez, elle s'entretient avec vos proches.

LE TEMPS DE LA SYNTHESE

Une fois l'évaluation effectuée, le médecin et la psychologue analysent ensemble vos résultats.

Puis le médecin vous reçoit éventuellement avec vos accompagnants pour vous expliquer les conclusions du bilan, et programmer si nécessaire, des examens complémentaires.

N'OUBLIEZ PAS

Vos LUNETTES



Vous aurez à faire des petits exercices de lecture et d'écriture.

Votre APPAREIL AUDITIF



Vos DOCUMENTS ADMINISTRATIFS demandés lors de votre enregistrement

- Carte d'identité ou livret de famille
- Carte Vitale
- Carte de Mutuelle

Vos DOCUMENTS MEDICAUX

- Lettre de votre médecin traitant
- La dernière ordonnance

SI VOUS LE POUVEZ,

FAITES VOUS ACCOMPAGNER :

de votre conjoint, de vos enfants, ou d'un proche qui pourra, avec votre accord, s'entretenir avec l'équipe